Image not found or type unknown

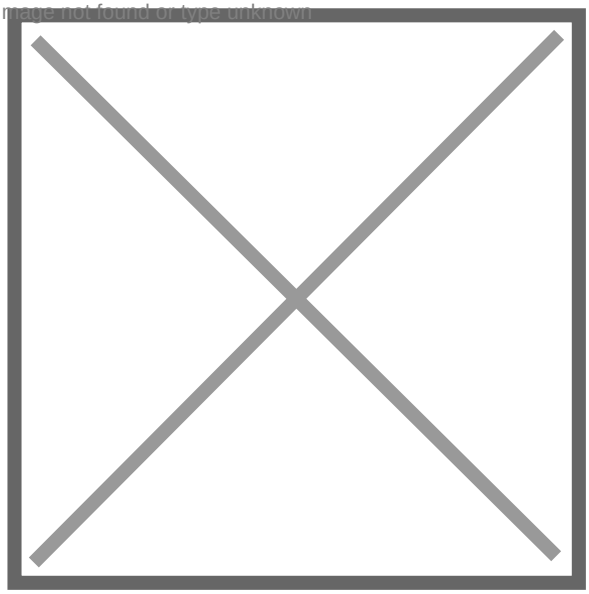

# Insulte de la part d'une collègue

Par **Anonyme63**, le **25/01/2017** à **18:58**

Bonjour,

Je travaille dans une entreprise et ma collègue m'insulte et me rabaisse régulièrement.

J'en ai parlé à mon directeur qui lui a fait un rappel verbal concernant son comportement. Mais n'ayant pas de témoin il ne peut pas plus la sanctionner.

Aujourd'hui elle a recommencé en disant "que j'étais payée à rien foutre" et "nulle" mais cette fois-ci la femme du patron était présente.

Qu'est ce que je peux faire pour que cette méchanceté gratuite s'arrête et que je puisse travailler sans être démoralisée?

Merci d'avance pour votre aide.

Par **SJ4**, le **25/01/2017** à **20:24**

bonjour,
cela peut être du harcèlement moral et une injure vu qu'il y a un tiers qui a entendu.
vous pouvez donc porter plainte.

Par **Visiteur**, le **25/01/2017** à **20:24**

bsr
Avant d'envisager une mesure forte, si votre patronne a été témoin, demandez un entretien entre votre collègue, votre patron et sa femme...et vous !
Vous pourrez faire part de votre sentiment et de votre révolte.

Par **Anonyme63**, le **25/01/2017** à **21:30**

Le problème c'est que cette personne ne respecte pas la hiérarchie. Autant vous dire que la première fois je me suis faite insulter de "debile", "pauvre conne" et "mal baissée" et j'en passe au final un avertissement oral je trouve ca léger... à plusieurs reprises on a essayé de discuter mais malheureusement elle ne veut rien entendre.

Par **Visiteur**, le **25/01/2017** à **22:34**

vous pensez que votre patron n'agira pas ?

Par **morobar**, le **26/01/2017** à **10:07**

De toutes façons la procédure est connue:
LR/AR à l'employeur lui exposant les faits et demandant, après enquête qu'il soit mis fin à ce harcèlement puisqu'il est garant de la sécurité de son personnel.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés